



R N D D H

RESEAU NATIONAL DE DEFENSE DES DROITS HUMAINS

Port-au-Prince, le 7 février 2020

Monsieur Jean Michel LAPIN
Président du *Conseil Supérieur De la Police Nationale* (CSPN)
En ses bureaux.-

Lettre ouverte

Monsieur le Président du CSPN,

Le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH), particulièrement préoccupé par les différents problèmes de sécurité enregistrés dans le pays au cours de ces derniers mois, s'empresse de vous adresser la présente communication dans le but de vous inviter à prendre toutes les mesures qui s'imposent en vue d'une amélioration de la situation.

1. Sur la recrudescence des cas d'enlèvement suivi de séquestration contre rançon

Depuis la fin de l'année 2019, la population haïtienne assiste à la recrudescence des cas d'enlèvement suivi de séquestration contre rançon. Des femmes et des hommes d'affaires, des écoliers-ères, des professionnels-les, des pasteurs et prêtres, ainsi que d'autres membres de la société, sont enlevés chaque jour. Si certains ont été libérés après le versement par leurs proches, de fortes sommes d'argent exigées, d'autres ont quand même été assassinés.

En plus des enlèvements proprement dits, ce qui inquiète la population c'est la facilité avec laquelle les bandits armés opèrent, sans même se préoccuper de cacher leurs armes à feu, prouvant par-là que le contrôle du territoire a complètement échappé aux autorités étatiques.

Monsieur le Président du CSPN,

C'est assurément vos nombreuses occupations qui vous rendent sourd aux cris d'alarme poussés par la population et relayés par plusieurs médias de la capitale qui ont, avec force détails, relaté certains cas d'enlèvement, dans leurs émissions de nouvelles.

La Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ) rencontrée sur la question, n'a pas été en mesure de partager avec le RNDDH le nombre de victimes d'enlèvement enregistré depuis janvier 2020 mais, elle a admis que celui-ci a exponentiellement augmenté et que de nombreuses victimes ont été séquestrées à *Village de Dieu* et à *Grand-Ravine*.

Les dernières interventions médiatisées de la PNH en date du 6 février 2020, réfutant les chiffres qui avaient été communiqués par l'institution policière elle-même, relatifs aux cas d'enlèvement et minimisant les plaintes des victimes, en arguant qu'il s'agit de faux cas d'enlèvement - pour lesquels les personnes réclament des certificats de plaintes à des fins inavouables - ne sont pas de nature à rassurer la population. Au contraire, ces interventions prouvent le niveau d'irresponsabilité de l'institution policière qui semble plus intéressée à informer sur les cas qui ne sont pas avérés plutôt que de rechercher les coupables des nombreux cas perpétrés et de démanteler les gangs armés.

Point n'est besoin de vous dire que la population haïtienne estime que la *Police Nationale d'Haïti* (PNH) est dépassée par les événements. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles, de nombreux parents et proches de victimes ont fait choix de négocier directement avec les ravisseurs de leurs proches plutôt que de s'en remettre à l'institution policière.

2. Sur l'insécurité généralisée

Tout au cours de l'année 2019, la situation sécuritaire du pays a été très préoccupante. Au moins *quatre cent-soixante-dix-huit* (478) cas de morts violentes ont été recensés. *Quarante-cinq* (45) agents de la PNH, ont été assassinés, un nombre jamais atteint depuis la création de la force de police.

Le mois de janvier 2020 a déjà annoncé les couleurs. *Trente-deux* (32) cas de morts violentes ont été recensés. *Quatre* (4) agents de la PNH ainsi que plusieurs enfants figurent parmi les victimes. Ces informations ont été collectées par la *Commission Episcopale Nationale Justice et Paix* (CE-JILAP) et le RNDDH.

Partout dans le pays, des personnes sont tuées en plein jour. Des véhicules sont détournés. Des femmes sont victimes de viols collectifs. Ceux et celles qui s'insurgent contre les attaques subies, sont tout simplement exécutés.

Ces cas, pour leur majorité, sont perpétrés par des individus armés montés à bord de motocyclettes ou de voitures aux vitres teintées, sans plaques d'immatriculation pour la circulation desquelles aucun effort d'harmonisation ou de contrôle n'a jamais été consenti par les autorités policières.

Et, à chaque fois que l'insécurité atteint un pic élevé, des promesses de doter l'institution policière de matériels de fonctionnement fusent, pour ne rester que lettres mortes.

Monsieur le Président du CSPN,

La gangstérisation du pays et de l'Etat n'a jamais été aussi flagrante. Les gangs armés n'ont jamais été aussi puissants dans leur arrogance, en raison de leur capacité de semer le deuil au sein de la population sans défense. Les nombreux événements sanglants enregistrés en 2019 dans des quartiers défavorisés de la capitale et de certaines villes de province, ont de manière indélébile, marqué les mémoires.

Cependant, lorsque le RNDDH avait attiré l'attention des autorités sur l'alimentation régulière des gangs armés en armes et en munitions, sur l'affaiblissement de l'institution policière, sous-équipée et mal gérée ainsi que sur le boulevard que représentent les points frontaliers, les ports et aéroports du pays, aucune enquête sérieuse n'a été ouverte.

3. Sur la gestion des centres carcéraux du pays

Les prisons du pays sont en proie à toutes sortes de difficultés. Les agents qui y sont affectés ainsi que les personnes incarcérées, elles-mêmes soumises à des actes de torture et à des traitements cruels, inhumains et dégradants, ne sont pas en sécurité. Le RNDDH veut pour preuve les différentes mutineries enregistrées au cours de ces derniers mois où plusieurs agents ont été pris en otage et/ou agressés par des détenus qui tentaient de s'évader et le viol collectif des femmes incarcérées à la Prison civile des *Gonaïves*, perpétré par des détenus, dans la nuit du 7 au 8 novembre 2019.

Cependant, à la prison civile de *Port-au-Prince*, la situation s'aggrave chaque jour.

Comme vous avez dû l'apprendre, le 28 janvier 2020, une tentative d'évasion a été enregistrée dans cette prison, quelques jours après la circulation sur les réseaux sociaux, de persistantes rumeurs de planification d'attaques contre le centre pénitentiaire par des bandits armés.

Selon les informations recueillies par le RNDDH, ce jour-là, vers *douze* (12) heures, Emmanuel LAVOILE et Kenny GEORGES *deux* (2) détenus, avaient déjà laissé l'espace de détention et progressaient vers la barrière de sortie lorsqu'un des agents de la *Direction de l'Administration Pénitentiaire* (DAP) s'est enquis auprès d'eux de leur destination. En réponse, Emmanuel LAVOILE a brandi son arme à feu et a tiré en direction de l'agent. Si les coups ne sont pas partis, cela ne l'a pas empêché de tenir les agents en respect, sous la menace de son arme à feu.

Au moins *quatre* (4) détenus sont impliqués dans l'organisation de cette tentative d'évasion. Il s'agit de :

1. Kenny GEORGES, écroué le 10 novembre 2011 à la prison civile de *Port-au-Prince*. En date du 13 septembre 2013, il a été auditionné pour vol à mains armées et détention illégale d'arme à feu. Depuis, il est refoulé en prison ;
2. Richard JOSEPH, incarcéré le 10 janvier 2017 pour assassinat, tentative d'assassinat, association de malfaiteurs. Il a été auditionné par le parquet près le tribunal de première instance de *Port-au-Prince* le 6 mars 2017. Depuis, il est refoulé en prison ;
3. Emmanuel LAVOILE, écroué le 20 novembre 2017 pour assassinat, tentative d'assassinat et menace de mort. Il a été extrait le 5 mars 2018 par le juge d'instruction Paul PIERRE. Le 22 juin 2018, une ordonnance de renvoi a été rendue à son encontre ;
4. Garry ANTOINE, écroué le 17 mai 2019 pour assassinat, tentative de vol à mains armées, incendie et détention illégale d'arme à feu.

Emmanuel LAVOILE a été blessé au doigt lors de cette tentative d'évasion. Il pointait son arme à feu en direction de l'agent qui se trouvait en poste au mirador lorsqu'il a été touché.

Par la suite, *trois* (3) armes à feu respectivement de calibre 3-80, 9 millimètres et 38 ont été saisies par la DAP. Des armes blanches ainsi que plusieurs téléphones portables dont des téléphones intelligents, ont été trouvés en possession des détenus.

Vers *quatorze* (14) heures, les agents ont repris le contrôle de la prison et se sont débrouillés du mieux qu'ils le pouvaient pour empêcher que les détenus ne s'évadent. Toutefois, si Emmanuel LAVOILE et Kenny GEORGES avaient reçu du renfort lors de la perpétration de leur forfait, la situation aurait empiré, parce que les agents sont sous-équipés et en nombre insuffisant.

Le RNDDH vous fait grâce des détails relatifs à l'effectif réel des agents affectés à la Prison civile de *Port-au-Prince*, mais attire quand même votre attention sur le fait qu'ils auraient dû être de *trois cent-cinquante-neuf* (359), soit *un* (1) agent pour *dix* (10) détenus.

Monsieur le Président du CSPN,

Le ministre de la justice et de la sécurité publique, lui aussi membre du Conseil que vous présidez, a déjà prouvé que la politique du gouvernement en matière de justice constitue en la fragilisation du pouvoir judiciaire et dans l'accélération du dysfonctionnement de l'appareil judiciaire : interférence dans les dossiers en cours

9, RUE RIVIÈRE . PORT-AU-PRINCE . HAÏTI . TELEPHONE: (509) 3755-9591 / (509) 2940-1222 / (509) 3463-4192

e-mail: rnddh@rnddh.org / Site: www.rnddh.org

d'instruction, intervention pour libérer des étrangers retrouvés sur le sol haïtien avec des armes de guerre en leur possession, pressions pour le renouvellement des mandats des magistrats, augmentation à 75 % du nombre de détenus-es en attente de jugement, ministère amorphe et totalement effacé face à un président de la République qui s'estime très puissant ... Aucun affront n'aura été épargné à l'appareil judiciaire haïtien depuis l'avènement au pouvoir de Jovenel MOÏSE.

Si lui, à titre de ministre de la justice et de la sécurité publique, il ne se sent pas concerné par la question, le RNDDH estime cependant que la multiplicité des cas de mutinerie et de tentative d'évasion doit vous alarmer. D'une part, l'accès des prisonniers-ères à des outils prohibés dans l'espace de détention est facilité par les agents de la DAP. D'autre part, aux problèmes de surencombrement cellulaire, de galle, de grattelle, de toutes autres maladies contagieuses qui font rage en prison et au drame que représente la détention préventive illégale et arbitraire – un autre dossier qui laisse indifférent le ministre de la justice et de la sécurité publique – s'ajoute l'incapacité de l'Etat à fournir à manger aux détenus-es.

En effet, depuis 2019, les détenus-es sont systématiquement affamés par l'administration de Jovenel MOÏSE. La ration alimentaire journalière est drastiquement réduite, les stocks de nourriture sont renouvelés aux caprices des autorités concernées et les frais de condiments ne sont pas distribués aux responsables de prisons.

A la prison civile de *Port-au-Prince*, c'est au jour le jour que les cargaisons de nourriture sont délivrées. L'incertitude maintenue autour de cette probable distribution journalière crée une tension palpable tant chez les responsables de ce centre pénitentiaire que chez les agents qui y sont affectés. A titre d'exemple, le 4 février 2020, en présence d'une délégation du RNDDH, les aliments du jour sont arrivés à 11 : 30 du matin, pour la préparation d'un repas unique.

Cette nouvelle forme de (mauvaise) gestion des prisons affecte aussi celles qui sont localisées dans les villes de province et dont les responsables croulent sous les dettes contractées pour alimenter leur population carcérale, ayant eux-mêmes refusé d'affamer les détenus-es jusqu'à ce que mort s'ensuive.

Monsieur le Président du CSPN,

Le fait que vous soyez à la tête d'un gouvernement démissionnaire ne vous absout nullement de vos devoirs de sécurisation du territoire national et de gestion des centres de détention du pays, dans le respect des *Règlements Internes des Etablissements Pénitentiaires*.

En ce sens, le RNDDH vous recommande de renforcer la *Cellule Contre Enlèvement* de la DCPJ et d'exiger des résultats immédiats et probants quant aux cas enregistrés, d'exiger de votre administration de fournir aux agents de la PNH les moyens adéquats de fonctionnement, d'exiger des corps affectés à cet effet, la protection et le contrôle efficaces des ports, aéroports et frontières en vue de freiner la contrebande et l'entrée des armes et munitions sur le territoire national et de fournir des moyens suffisants à la DAP en vue de nourrir régulièrement les détenus-es.

Espérant que la présente communication vous fera prendre compte de l'ampleur de la situation catastrophique à laquelle sont confrontés les citoyens-nes du pays, le RNDDH vous transmet, ***Monsieur le Président du CSPN,*** ses patriotiques salutations.



9, RUE RIVIERE . PORT-AU-PRINCE . HAÏTI . TELEPHONE: (509) 3163-9591 / (509) 2440-1222 / (509) 3163-4192

e-mail: rnddh@rnddh.org / Site: www.rnddh.org